

République française

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents 31
 présents par procuration 1
 absents.....0
 absent excusé 1

OBJET :

Subventions de fonctionnement
 aux associations pour l'année
 2020 - Attribution.

Le 9 juillet 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 3 juillet 2020, s'est rassemblé au gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Mmes Oziel, Jason, Mèbrek, MM. Malnati, Francine, Delaroché, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chenieux, M. Duranteau.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Poisson à M. Strehaiano

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mme David

SECRETARE : Mme Roy

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2019-12-19/02 du 19 décembre 2019 fixant une liste d'associations pour lesquelles un versement des subventions par douzième est accordé,

VU la délibération n°2019-12-19/04 du 19 décembre 2019 relative à la subvention attribuée à l'école de musique et de danse pour la programmation culturelle 2020,

VU le budget de la ville pour l'exercice 2020,

VU l'avis des différentes commissions concernées,

VU l'avis de la Commission des finances locales, du budget de la ville, de l'administration générale, du personnel, et des fêtes et cérémonies en date du 2 juillet 2020,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire, M. Thevenot, Mme Brasset, Mme Umnus, Mme Bitterli, Mme Mary et M. Surie et M. Marcuzzo,

M. About et M. Dachez ayant quitté la salle et ne prenant part ni aux débats ni au vote,

APRÈS en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200709-DEL2020070907-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 16/07/2020

H

DECIDE :

- d'attribuer les subventions pour 2020, à raison d'un montant total de 764 676,63 € aux associations dont le détail figure en annexe,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'exercice 2020,

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

~~Luc STREBIANIC~~



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **16 JUIL. 2020**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **16 JUIL. 2020**

16 JUIL. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.